

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Développement des Ressources
Direction des Finances
Service de la Préparation Budgétaire et de la Gestion de la Dette

RAPPORT N°12

Territoire(s): Tous les territoires

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 24 JUIN 2019

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018 - COMPTE DE GESTION - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT

Conformément à l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif de l'exercice 2018.

Le compte de gestion présenté par Madame la Payeuse départementale est en tous points conforme aux résultats du compte administratif.

Les résultats généraux de ce compte en crédits de paiement sont les suivants :

I - LES RESULTATS DU COMPTE DE GESTION (mouvements budgétaires)

	RESULTATS REPORTES 2017		Part affectée à l'investissement 2018	EXERCICE 2018		SOLDE	
	Excédent	Déficit		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2018	Résultat à la clôture de l'exercice 2018
Investissement		-117 225 955,46		392 027 986,24	348 653 463,73	43 374 522,51	-73 851 432,95
Fonctionnement	196 459 143,63		118 546 024,01	1 571 354 677,82	1 495 113 456,26	76 241 221,56	154 154 341,18

Totaux	196 459 143,63	-117 225 955,46	1 963 382 664,06	1 843 766 919,99	119 615 744,07	80 302 908,23
--------	----------------	-----------------	------------------	------------------	----------------	---------------

II – LES RESULTATS DU BUDGET DEPARTEMENTAL (mouvements budgétaires)

	Dépenses		Recettes	
	Section			
	Dépenses mandatées en 2018 (hors CLTR)*	281 086 794,73	Titres de recettes émis en 2018 (hors CLTR)*	205 915 293,23
	Déficit de l'exercice affecté en juin 2018	117 225 955,46	Affectation décidée en juin 2018	118 546 024,01
	Total	398 312 750,19	Total	324 461 317,24
d'investissement	(1) soit un déficit d'investissement de :	73 851 432,95		
Section de	Dépenses mandatées en 2018	1 493 345 053,49	Titres de recettes émis en 2018	1 571 354 677,82
Fonctionnement	Participations aux budgets annexes	1 768 402,77	Excédent capitalisé jusqu'en 2018	77 913 119,62
	Total	1 495 113 456,26	Total	1 649 267 797,44
	(2) soit un excédent de fonctionnement de :	154 154 341,18		
	Le résultat global entre les deux sections est de (2)-(1)	80 302 908,23		

* CLTR : correspond aux mouvements infra-annuels de tirage et de remboursement sur crédits revolving, équilibrés en recettes et en dépenses, soit 67 566 669 €.

Après le vote de la Décision Modificative, le budget de l'exercice 2018 s'élevait en dépenses réelles à :

- section d'investissement (hors CLTR et déficit)	276 633 117,84 €
- section de fonctionnement	<u>1 529 659 980,01 €</u>
Total	1 806 293 097,85 €

Les dépenses réelles constatées à la clôture de l'exercice 2018 s'établissent à :

- section d'investissement (hors CLTR et déficit)	257 013 240,16 €
- section de fonctionnement	<u>1 434 246 642,36 €</u>
Total	1 691 259 882,52 €

Le budget 2018 a été réalisé à 93,63 %, ce taux étant différent selon les sections :

- section d'investissement (hors CLTR et déficit)	92,91 %
- section de fonctionnement	93,76 %

La prise en compte dans ce calcul des autorisations de dépenses inscrites au titre des dépenses imprévues, qui ne sont que très marginalement utilisées, dégrade le taux d'exécution global. Si on les exclut du calcul, les taux de réalisation sont les suivants :

- section d'investissement (hors CLTR et déficit)	93,96 %
- section de fonctionnement	97,05 %

Section d'investissement

Fonctions	Libellé	Mouvements réels (en €)		%
		Prévisions	Réalisations	
	Equipements départementaux			
Fonction 0	Services généraux (hors déficit et CLTR)*	86 780 778,24	81 744 586,36	94,20%
Fonction 1	Sécurité	540 814,00	518 480,48	95,87%
Fonction 2	Enseignement	44 521 981,19	43 780 173,67	98,33%
Fonction 3	Culture, jeunesse, sports et loisirs	2 365 352,42	1 751 977,99	74,07%
Fonction 4	Prévention médico -sociale	75 000,00	68 550,36	91,40%
Fonction 5	Action sociale (Hors RSA)	4 971 580,89	3 494 278,46	70,29%
Fonction 5	RSA	0,00	0,00	
Fonction 6	Réseaux et infrastructures	82 597 625,54	80 105 086,56	96,98%
Fonction 7	Aménagement et environnement	3 271 262,36	3 181 671,53	97,26%
Fonction 8	Transports	219 422,10	107 284,53	48,89%
Fonction 9	Développement économique	0,00	0,00	
	Sous-total	225 343 816,74	214 752 089,94	95,30%
	Equipements non départementaux			
Fonction 0	Services généraux	1 000 000,00	1 000 000,00	
Fonction 1	Sécurité	0,00	0,00	
Fonction 2	Enseignement	464 627,12	256 213,87	55,14%
Fonction 3	Culture, jeunesse, sports et loisirs	11 075 843,21	8 393 877,31	75,79%
Fonction 4	Prévention médico-sociale	378 991,00	131 763,00	34,77%
Fonction 5	Action sociale	12 426 290,42	9 968 363,40	80,22%
Fonction 6	Réseaux et infrastructures	12 310 208,96	10 518 107,90	85,44%
Fonction 7	Aménagement et environnement	7 461 889,27	6 136 050,82	82,23%
Fonction 8	Transports	220 970,00	148 960,25	67,41%
Fonction 9	Développement économique	5 950 481,12	5 707 813,67	95,92%
	Sous-total	51 289 301,10	42 261 150,22	82,40%
	TOTAL	276 633 117,84	257 013 240,16	92,91%

* y compris les autorisations de dépenses votées pour couvrir les dépenses imprévues.

Section de fonctionnement

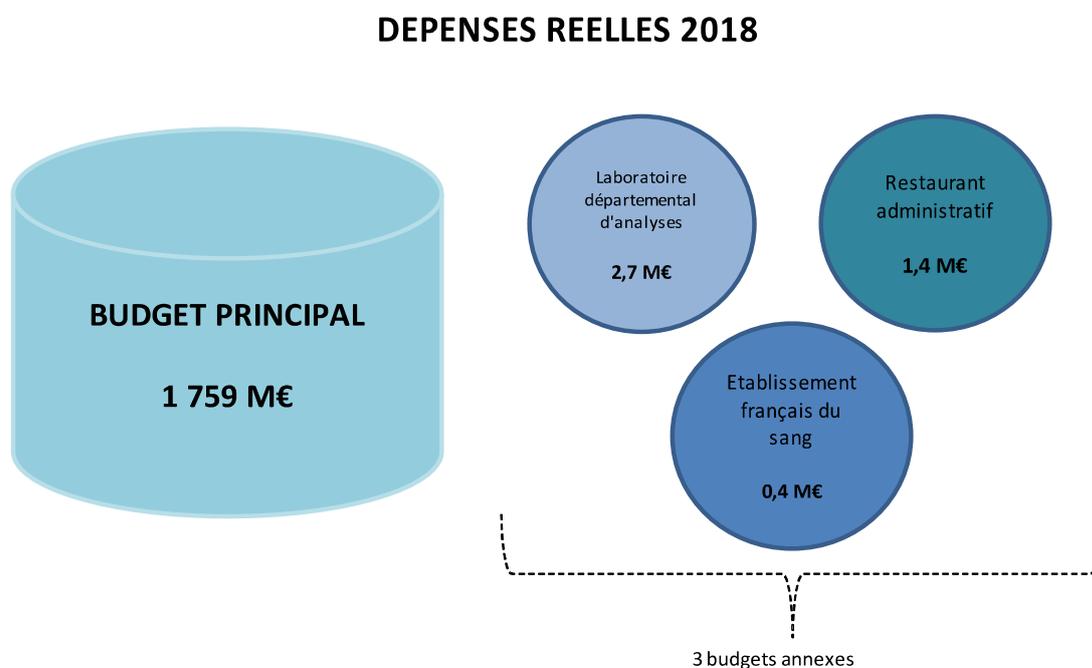
Fonctions	Libellé	Mouvements réels (en €)		%
		Prévisions	Réalisations	
Fonction 0	Services généraux	173 049 280,77	111 777 881,38	64,59%
Fonction 1	Sécurité	71 132 400,00	71 068 475,00	99,91%
Fonction 2	Enseignement	84 040 383,27	81 365 514,48	96,82%
Fonction 3	Culture, jeunesse, sports et loisirs	18 875 503,55	17 293 303,47	91,62%
Fonction 4	Prévention médico-sociale	26 937 509,89	26 167 025,30	97,14%
Fonction 5	Action sociale	1 080 465 685,21	1 056 776 417,52	97,81%
Fonction 6	Réseaux et infrastructures	52 106 224,18	49 090 507,22	94,21%

Fonction 7	Aménagement et environnement	8 705 882,28	8 317 817,38	95,54%
Fonction 8	Transports	8 691 901,24	7 643 752,55	87,94%
Fonction 9	Développement	5 655 209,62	4 745 948,06	83,92%
TOTAL		1 529 659 980,01	1 434 246 642,36	93,76%

* y compris les autorisations de dépenses votées pour couvrir les dépenses imprévues

En marge de ces données exhaustives, il convient de rappeler que 2018 se trouve être le premier exercice à analyser à l'aune du contrat financier conclu avec l'Etat en juin dernier ; contrat limitant la progression de la hausse annuelle des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) à 1,2 % par an. Ce coefficient a été respecté puisque la progression des DRF entre 2017 et 2018 a atteint 1,188 %. (cf. annexe au présent rapport).

La structure budgétaire du Département est organisée autour d'un budget principal et de trois budgets annexes. Le schéma ci-dessous illustre **le montant cumulé des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement** de chacun des budgets de la collectivité.

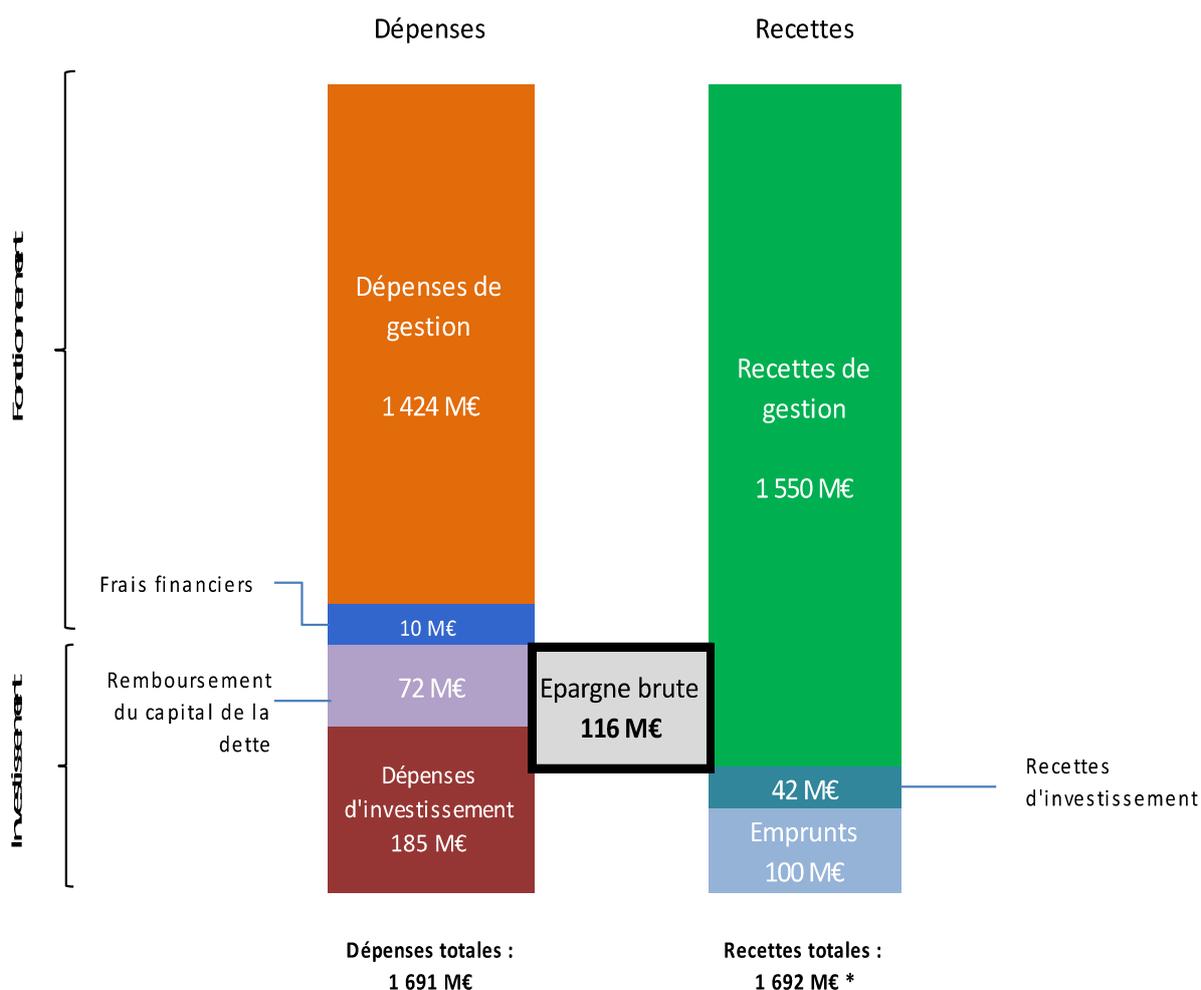


Le présent rapport est consacré à l'analyse du compte administratif du seul budget principal. Ce dernier intègre les contributions à l'équilibre des budgets annexes, qui constituent une dépense de fonctionnement.

Pour assurer une plus grande lisibilité, dans l'ensemble du document, les opérations relatives aux mouvements sur crédits revolving sont neutralisées. Ces opérations, équilibrées en dépenses et en recettes, ressortent à 67,6 M€ pour l'exercice 2018.

III – ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF (mouvements réels)

1. Equilibre général du compte administratif



* L'écart entre dépenses et recettes s'explique par la création d'un million d'euros de fonds de roulement qui sera utilisé pour financer le programme d'investissement départemental. Il convient de rappeler ici que le rythme d'évolution du prélèvement sur le fonds de roulement est nettement plus faible que ce qui avait été programmé lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire. Cette moindre consommation s'explique par un recours plus élevé qu'anticipé à l'emprunt au regard des conditions financières obtenues.

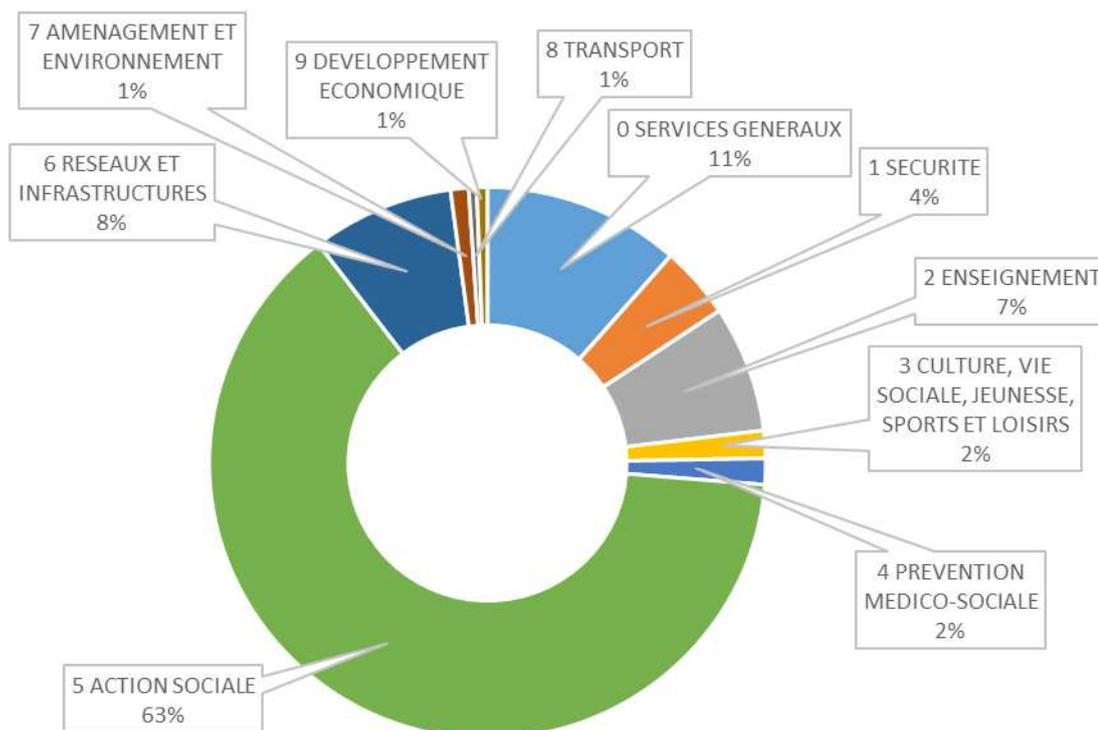
Les dépenses totales de l'exercice 2018 ressortent à **1 691 M€**, en diminution de 7 M€ par rapport à l'année précédente. La baisse des dépenses porte essentiellement sur la section de fonctionnement et se concentre sur la fonction 8, compte tenu du transfert de la compétence transports à la Région Hauts-de-France intervenu courant 2017.

Dépenses	CA 2017	CA 2018	Variation
Fonctionnement	1 452 M€	1 434 M€	-18 M€
Investissement	246 M€	257 M€	11 M€
TOTAL	1 698 M€	1 691 M€	-7 M€

Les dépenses de fonctionnement affichent en lecture directe une baisse de 18 M€ d'un exercice sur l'autre. Dans les faits, et à l'issue d'un retraitement opéré au titre du transfert de compétence précité (dont le poids était de 36 M€ sur 2017), l'analyse fait apparaître en réalité une hausse des dépenses de fonctionnement du même montant (+ 18 M€).

Dans le même temps, la mise en œuvre de la stratégie départementale en matière d'investissement a permis d'augmenter de 11 M€ les moyens consacrés à l'investissement. Sur ces 11 M€, 3 M€ sont liés à la progression du remboursement du capital des emprunts et 8 M€ aux dépenses d'investissement, que ce soit en maîtrise d'ouvrage ou sous forme de subventions.

Le graphique suivant détaille la ventilation par fonction M.52 des dépenses cumulées en investissement et en fonctionnement de l'année 2018 :



Le poids déjà prépondérant des politiques de solidarité (fonctions 4 et 5) dans le budget départemental continue de se renforcer, comme l'illustre la représentation détaillée ci-dessus. En prenant en compte l'évolution du périmètre d'intervention du Département, les politiques sociales représentent, en 2018, 65 % du total des moyens alloués aux politiques publiques départementales, contre 64 % l'année précédente. En 2018, 1,08 Md€ auront été consacrés aux politiques publiques de solidarité. L'évolution des moyens alloués à ces politiques s'explique, d'une part par des besoins croissants notamment en matière d'allocations de RSA et de protection de l'enfance, d'autre part par l'accélération du programme départemental de soutien à la modernisation des établissements sous la forme de subventions d'équipement.

En 2018, les dépenses de fonctionnement constatées au compte administratif s'établissent à 1 434 M€ et le total des recettes de fonctionnement ressort à 1 550 M€. Le Département dégage donc une épargne brute de 116 M€, en légère baisse de 2,5 % par rapport à 2017. Le Département est parvenu en 2018 à dégager une épargne nette de 44 M€, après prise en compte des 72 M€ de remboursement du capital de la dette. Entre 2017 et 2018, l'épargne nette a baissé de 13 %, mais contribue encore largement à l'autofinancement d'une part significative des dépenses d'investissement en 2018.

Le Département a assuré le financement des 185 M€ d'investissement réalisés en 2018 en utilisant l'épargne nette évoquée précédemment, à laquelle il convient d'ajouter :

1. 100 M€ de ressources liés à l'emprunt ;
2. 42 M€ de recettes d'investissement hors emprunt, dont une part importante relève du FCTVA ;
3. Le fonds de roulement a été reconstitué à hauteur de 1 M€, contre un prélèvement de 33 M€ en 2017. Le Département a fait le choix du recours à l'emprunt au regard de conditions financières particulièrement attractives.

2. Analyse de l'évolution des principaux postes de dépenses et de recettes

A. Section de fonctionnement

a. Les dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement du budget principal s'établit à 1 434 M€ fin 2018, en baisse de 18 M€ par rapport à l'exercice précédent comme le montre le tableau suivant détaillé par fonction.

FONCTION	CA 2017	CA 2018	VARIATION
0 SERVICES GENERAUX	112 M€	112 M€	0 M€
1 SECURITE	68 M€	71 M€	3 M€
2 ENSEIGNEMENT	80 M€	81 M€	1 M€
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	16 M€	17 M€	1 M€
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	27 M€	26 M€	-1 M€
5 ACTION SOCIALE	1040 M€	1057 M€	17 M€
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	48 M€	49 M€	1 M€
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	8 M€	8 M€	0 M€
8 TRANSPORT	47 M€	8 M€	-39 M€
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	5 M€	5 M€	0 M€
TOTAL	1452 M€	1434 M€	-18 M€

Cette diminution apparente de 18 M€ doit toutefois être nuancée. En effet, une part importante du recul est liée au transfert de la compétence transports à la Région Hauts-de-France. Les dépenses transférées au titre de cette compétence ressortent à 36 M€. Ainsi, à périmètre inchangé, les dépenses de fonctionnement du Département auraient progressé de 18 M€.

L'évolution du périmètre d'intervention du Département au titre des transports, associée à une diminution des dépenses liées au transport adapté, se retrouve dans la présentation ci-dessus. Ainsi, les dépenses exécutées en 2018 au titre de la fonction 8 baissent de 39 M€, ce qui représente la principale baisse de dépenses au titre de l'exercice écoulé.

En ce qui concerne la fonction 5, les dépenses augmentent de 17 M€. Les principales variations au titre de cette fonction s'expliquent par :

- une augmentation de 9 M€ de la charge des allocations individuelles de solidarité (AIS). Le RSA a augmenté de 6 M€, la PCH de 2 M€ et l'APA de 1 M€.

AIS	CA 2017	CA 2018	Variation en M €	Variation en %
APA	182 M€	183 M€	1 M€	0,66%
PCH	36 M€	38 M€	2 M€	5,74%
RSA	328 M€	334 M€	6 M€	1,71%
TOTAL	546 M€	555 M€	9 M€	1,63%

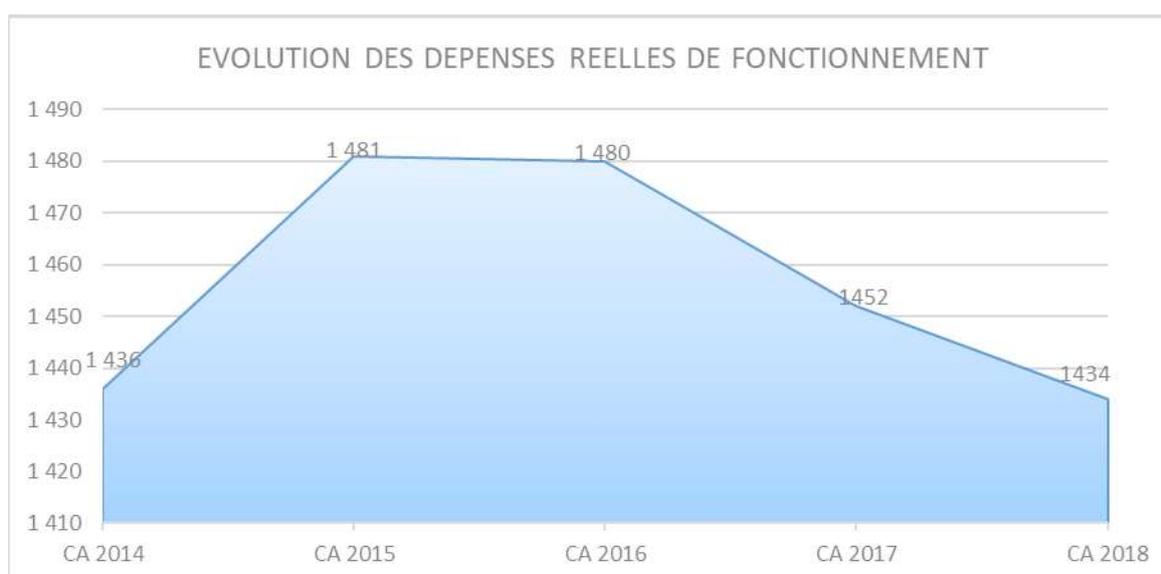
- une progression de 5 M€, soit + 8 %, des dépenses d'hébergement des jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance dans les maisons d'enfants à caractère social (MECS).

Pour les autres fonctions, il convient de noter :

- un effort particulier consenti pour soutenir le Service Départemental d'Incendie de Secours (crédits de la fonction 1), avec une progression des dépenses de 4,4 % pour atteindre les 71 M€. Le Département a pleinement joué son rôle de principal financeur de ce service public de proximité en 2018.

- un soutien renouvelé du Département aux politiques volontaristes que l'on retrouve principalement en fonction 3. Malgré une forte contrainte budgétaire, les crédits alloués à ces politiques publiques ont progressé de 6,2 % en 2018.

L'ensemble des autres dépenses ne connaît pas d'évolution significative, et ce alors que l'inflation devrait mécaniquement conduire à une hausse des dépenses de 2 %, soit près de 30 M€. Cet effort de gestion est particulièrement sensible pour les dépenses de personnel qui restent stables alors que la simple prise en compte du glissement vieillesse technicité représente 3,5 M€ de dépenses nouvelles.



b. Les recettes de fonctionnement

En 2018, le Département a perçu 1 550 M€ de recettes de fonctionnement, **en recul de 22 M€ par rapport à 2017**. Doit ici être pris en compte l'effet post transfert de la compétence « transport » à la Région, dans la mesure où la compensation reçue à ce titre prend désormais son niveau « de croisière » établi à 4,5 M€ (au lieu des 31 M€ fixés à l'issue des échanges avec la CLERCT¹ pour la seule année 2017). Sur la base du périmètre d'intervention de 2017, le Département aurait perçu 1 581 M€ de recettes de fonctionnement, soit une progression de 0,6 % des recettes réelles de fonctionnement d'un exercice à l'autre.

Dans le détail, les évolutions des principales recettes sont les suivantes.

La fiscalité directe (348 M€, soit + 9 M€ par rapport à 2017)

La contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (57 M€) augmente de 3 M€, tandis que le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (287 M€) progresse de 6 M€.

Il convient de noter que le Département a été amené à transférer à la Région Hauts-de-France un peu plus de la moitié du produit de CVAE, alors même que cette recette s'avère dynamique. En effet, la progression de cette ressource, dont la répartition est effectuée par l'Etat, s'élève à 4,7 % entre 2017 et 2018.

En ce qui concerne la taxe sur le foncier bâti, le Département a bénéficié de la revalorisation des bases, dans la mesure où le taux est resté stable en 2018. Cette revalorisation des bases, incluant la majoration forfaitaire des valeurs locatives de 1,2 %, s'est établie à 2,18 % en 2018.

La fiscalité indirecte (569 M€, soit + 3 M€ par rapport à 2017)

Le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), par nature très volatil, est dépendant du dynamisme du marché immobilier. Depuis plusieurs années, l'ensemble des départements constate une hausse significative de ces recettes. C'est également le cas pour le Pas-de-Calais, avec un produit de DMTO qui s'élève à 144 M€ en 2018 contre 140 M€ en 2017, soit une hausse de 4 M€.

La taxe d'aménagement représente 9 M€, en diminution de près de 4 M€ par rapport à 2017. Il convient de rappeler que le produit encaissé en 2017 était exceptionnellement élevé en raison du rattrapage du retard pris par les services de l'Etat dans le reversement aux collectivités territoriales bénéficiaires des produits de taxe d'aménagement.

La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (203 M€) diminue de 3 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette recette permet aux départements de financer certains transferts de compétences, le fonctionnement d'une partie des dépenses du SDIS, et de compenser la perte de recettes engendrée par la réforme de la fiscalité locale.

La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, qui vient compenser partiellement le financement du revenu de solidarité active, représente 198 M€ et

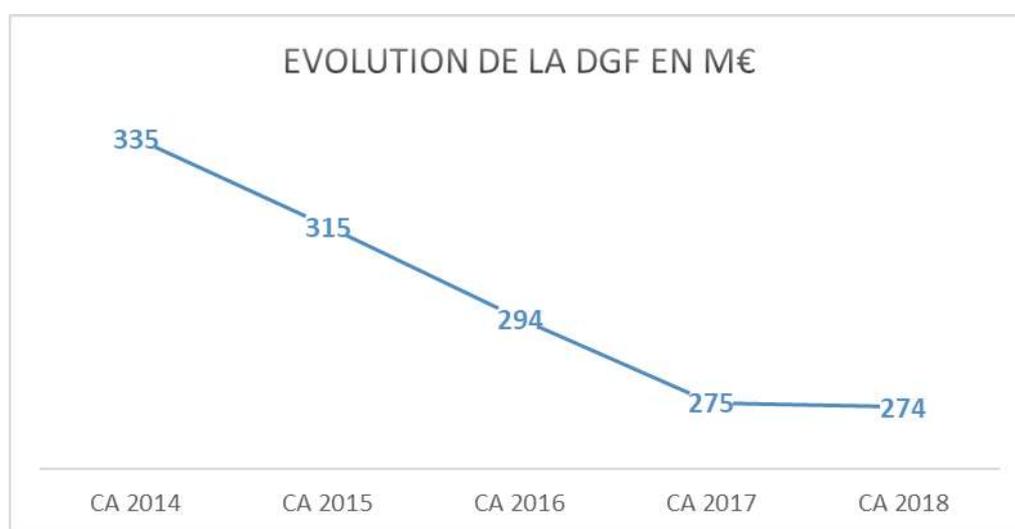
1 CLERCT = Commission Locale pour l'Evaluation des Charges et des Ressources Transférées

la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité approche les 14 M€. Elles restent toutes deux stables en 2018.

Les dotations et participations de l'Etat (395 M€, soit - 8 M€)

Entre 2014 et 2017, le Département a subi chaque année une diminution importante de sa dotation globale de fonctionnement (DGF). La DGF perçue en 2018 s'établit à 274 M€, en légère baisse de 1 M€ par rapport à 2017. Cette réfaction résulte d'une mesure nationale d'écrêtement d'une partie de la DGF appliquée aux collectivités qui dépassent un certain seuil de potentiel financier par habitant. Le Département, qui se situe tout proche de ce ratio, l'a légèrement franchi en 2018, d'où cet écrêtement de 1 M€.

Au total, depuis le début du cycle de diminution de ce concours versé par l'Etat entamé en 2014, le Département a perdu 69 M€ de recettes, ce qui représente plus de 4 % du total des recettes de fonctionnement de l'exercice 2018.



Concernant les dotations perçues, il convient de souligner la hausse de + 2 M€ des recettes versées par la CNSA au titre de la compensation des dépenses complémentaires consécutives à l'entrée en vigueur de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, ainsi qu'au titre de la PCH pour tenir compte du développement de cette politique. Ces dotations représentent 83 M€ en 2018.

Les compensations et les attributions de péréquation (181 M€, soit + 6 M€ par rapport à 2017)

Les différents fonds de péréquation connaissent des évolutions contrastées : les attributions au titre des deux fonds assis sur les DMTO - fonds de péréquation des DMTO et fonds de solidarité - progressent de 3 M€, tandis que le montant alloué au titre du fonds de péréquation de la CVAE diminue de 2 M€. Au total, le Département a perçu 48 M€ au titre de ces trois fonds de péréquation horizontale.

En 2018, le Département a également perçu de la Région une attribution de compensation financière de 4,5 M€ au titre du transfert de la compétence transport intervenu en 2017.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), ainsi que la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale, sont restées stables pour atteindre les 60 M€.

Enfin, le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) demeure stable à hauteur de 42 M€, alors que le produit perçu au titre du reversement des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties ressort à 26 M€, en légère progression par rapport à 2017.

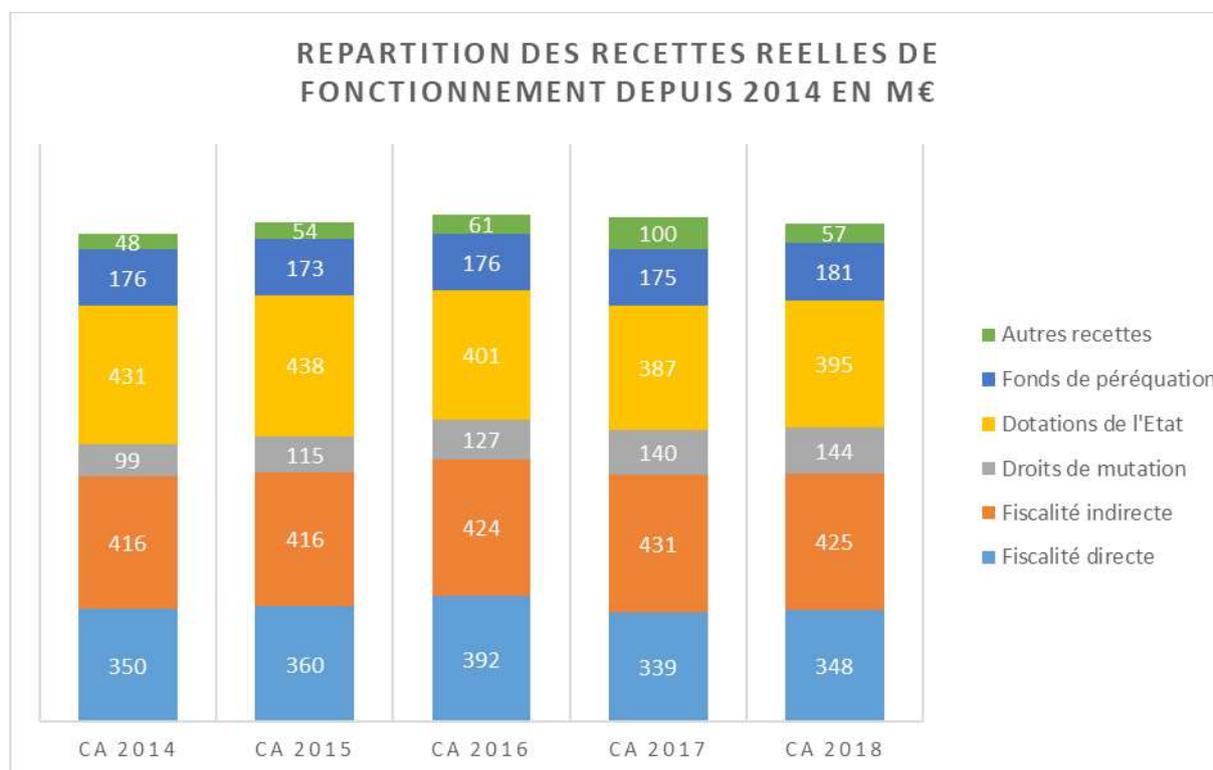
Les autres recettes (57 M€, soit - 43 M€ par rapport à 2016)

La baisse des autres recettes s'explique par :

D'une part, une baisse de 3 M€ du fonds d'urgence en faveur des départements en difficulté, liée à une réduction du format du fonds institué par le gouvernement pour faire face à l'effet de ciseau que connaissent plusieurs départements. Le Département a ainsi bénéficié d'une attribution de 10 M€ en 2018, contre 13 M€ en 2017.

D'autre part, le Département a perçu en 2017 de la Région un montant de 38 M€ (31 M€ au titre de l'attribution de compensation pour le transport scolaire et 7 M€ au titre du remboursement des dépenses engagées dans le cadre de la délégation de l'exercice de la compétence du transport interurbain entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2017) destiné à compenser le transfert de la compétence transport évoqué précédemment.

A partir de 2018, le Département a perçu - et percevra chaque année - de la part de la Région une somme de 4,5 M€, laquelle est désormais classée dans la catégorie des attributions de péréquation, dans la mesure où il s'agit d'une recette pérenne. Le traitement comptable de 2017 a été opéré pour écarter un produit exceptionnel dans l'analyse des agrégats des recettes.



Le graphique ci-dessus, qui détaille la répartition par catégorie de recettes, illustre le faible poids de la fiscalité directe dans les recettes du Département, ainsi que la forte dépendance de la collectivité aux dotations versées par l'Etat. Le Département dispose donc de marges de manœuvre limitées sur ses recettes de fonctionnement et se trouve fortement pénalisé par la diminution récurrente des concours versés par l'Etat.

B. Section d'investissement

a. Les dépenses d'investissement

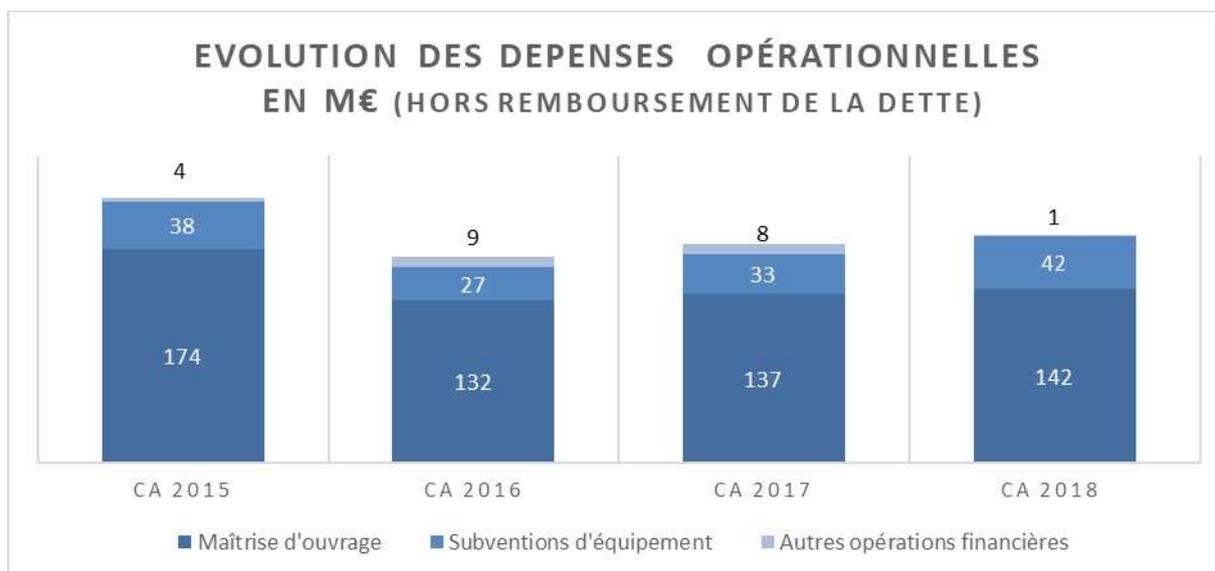
En 2018, les dépenses d'investissement sont en augmentation de près de 11 M€ par rapport à 2017. Le Département a consacré **257 M€** aux dépenses d'investissement selon la décomposition suivante :

NATURE DES INVESTISSEMENTS	CA 2017	CA 2018	Variation
Subventions	33 M€	42 M€	9 M€
Remboursement du capital de la dette	68 M€	72 M€	4 M€
Autres opérations financières	8 M€	1 M€	- 7 M€
investissement en maîtrise d'ouvrage	137 M€	142 M€	5 M€
TOTAL	246 M€	257 M€	11 M€

L'intervention du Département en 2018 se retrouve à la fois dans les dépenses réalisées en maîtrise d'ouvrage départementale (142 M€) et sous la forme de subventions d'équipement (42 M€). Les crédits consacrés à la maîtrise d'ouvrage progressent de 5 M€ et les subventions de 9 M€, sous l'effet de la politique active de modernisation des établissements sociaux et médico-sociaux mise en œuvre en 2017.

La progression des crédits d'investissement permettra au Département d'être au rendez-vous de son engagement : réaliser 1 milliard d'euros d'investissement sur la période 2015-2021. Le Département a consacré 747 M€ de crédits aux dépenses d'investissement au cours des quatre dernières années et a donc réalisé les trois quarts de son objectif d'investissement de la période.

A noter que les autres opérations financières se sont contractées de 7 M€ en raison de la fin du dispositif de préfinancement du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) mis en œuvre par la Caisse des dépôts. En 2015, le Pas-de-Calais a pu bénéficier d'une avance d'une partie des sommes dues au titre du FCTVA de 15,66 M€, à rembourser en deux annuités égales de 7,83 M€ en 2016 et 2017. Ce mécanisme n'a pas été reconduit.



Hors remboursement du capital de la dette, la répartition des dépenses d'investissement par fonction M.52 est la suivante :

FONCTION	CA 2017	CA 2018	VARIATION
0 SERVICES GENERAUX	15 M€	10 M€	- 5 M€
1 SECURITE	4 M€	1 M€	- 3 M€
2 ENSEIGNEMENT	46 M€	44 M€	- 2 M€
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	10 M€	10 M€	-
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	-	-	-
5 ACTION SOCIALE	9 M€	14 M€	6 M€
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	85 M€	91 M€	6 M€
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	8 M€	9 M€	1 M€
8 TRANSPORT	-	-	-
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1 M€	6 M€	4 M€
TOTAL	178 M€	185 M€	7 M€

Les principales évolutions sont les suivantes :

- En ce qui concerne la fonction 2 (**- 2 M€**), les investissements dans les collèges ont baissé en 2018, qu'il s'agisse de la construction de collèges ou de grosses réparations.

- En ce qui concerne la fonction 5 (**+ 6 M€**), la progression du budget correspond à la mise en œuvre effective de la stratégie de reprise d'épargne dans les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) dans les secteurs de l'aide à l'enfance et du handicap. En effet, dès 2016, le Département a souhaité reprendre les réserves disponibles des ESMS qui servaient, en partie, à autofinancer les projets d'investissement de ces structures. Le Département a choisi de subventionner directement ces projets en section d'investissement.

- En ce qui concerne la fonction 6 (**+ 6 M€**), la hausse reflète le développement des opérations structurantes de voirie.

- En ce qui concerne la fonction 1, la baisse de dépenses est liée à la fin de l'opération de construction du centre de secours de 1^{ère} catégorie d'Hénin-Beaumont. Conformément aux engagements pris par le Département, les études ont été engagées sur le projet de reconstruction du centre de secours d'Arras.

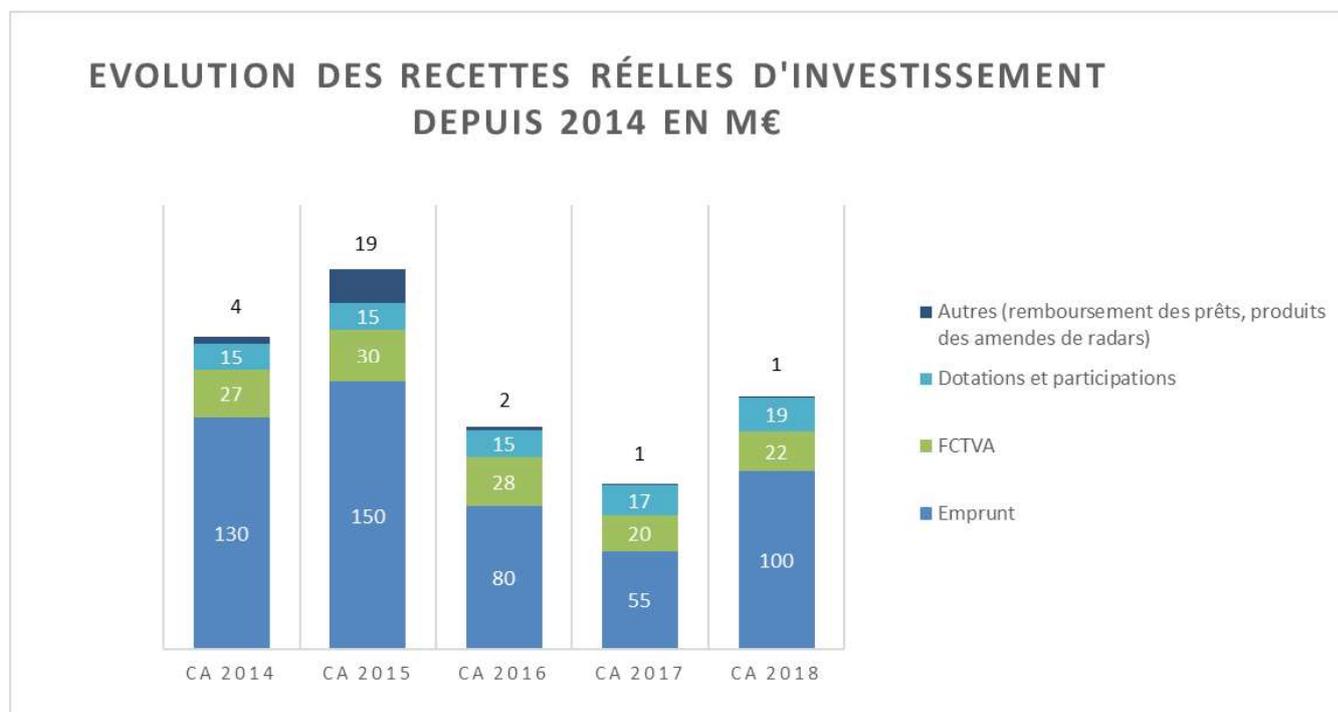
b. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement ont augmenté de 49 M€ entre 2017 et 2018 pour atteindre les 142 M€. Cela s'explique par deux raisons principales :

D'une part, les recettes d'emprunt ont atteint 100 M€, en augmentation de 45 M€ par rapport à l'exercice précédent, en raison d'une stratégie de préservation du fonds de roulement au regard des conditions de taux très attractives. Il convient d'ailleurs de noter que le fonds de roulement encore disponible s'élève à 80 M€ fin 2018 alors que le plan stratégique prévoyait une consommation beaucoup plus rapide de cette ressource.

D'autre part, le Département a bénéficié en 2018 :

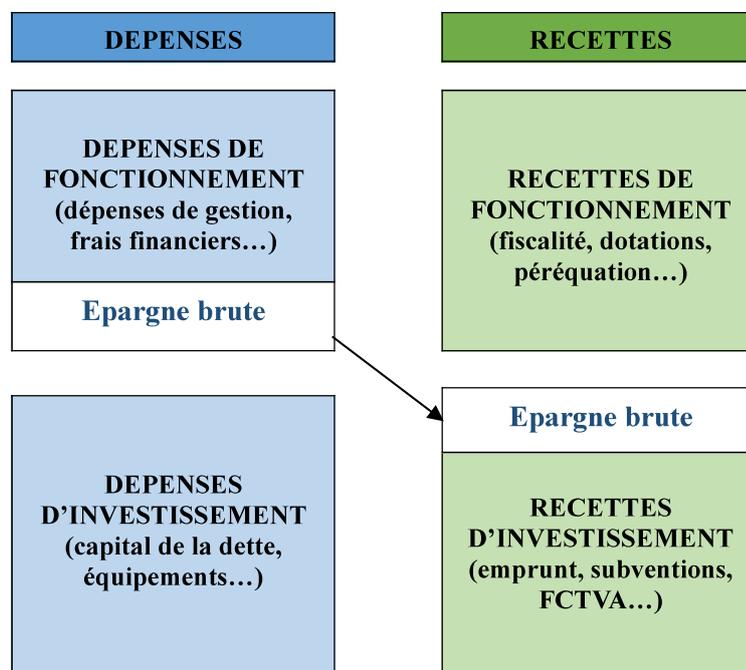
- de 2 M€ de recettes supplémentaires provenant du FCTVA, directement liées au niveau des investissements réalisés en 2017. En effet, le Département perçoit ces ressources avec un décalage d'un an par rapport à la réalisation effective des investissements. Le produit perçu au titre du FCTVA ressort à 22 M€
- d'une hausse de 2 M€ des dotations et participations qui atteignent les 19 M€.

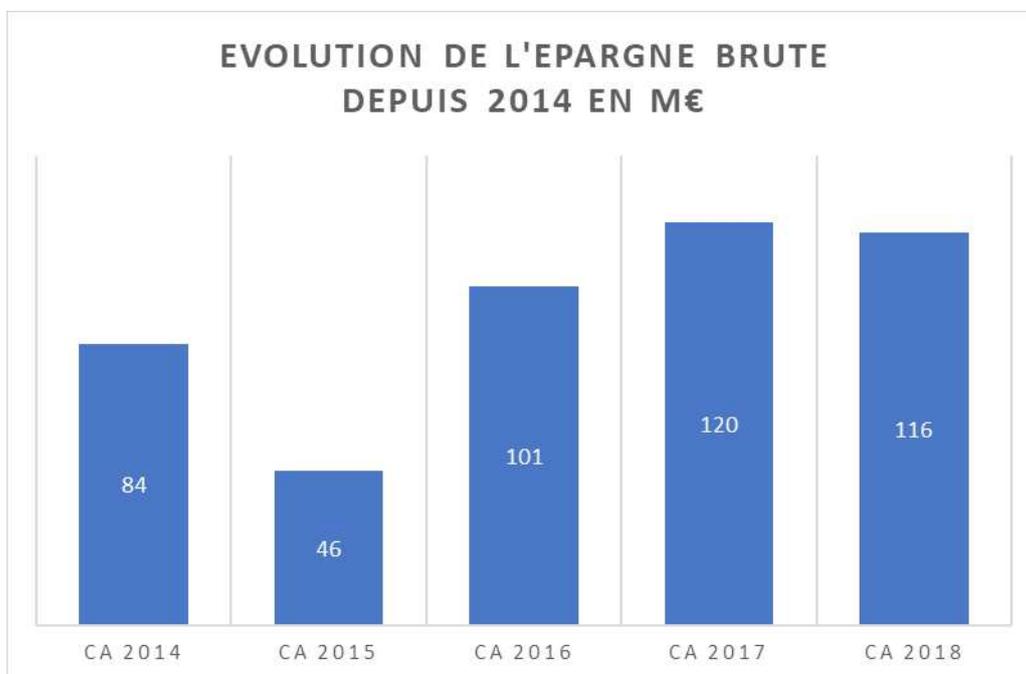


C. Le rôle central de l'épargne brute

La différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement permet de calculer l'épargne brute. Ce ratio financier est la clé de voûte de l'équilibre financier de la collectivité. Il reflète la capacité du Département à dégager, au sein de la section de fonctionnement, des ressources suffisantes pour rembourser le capital de la dette, mais également pour assurer l'autofinancement d'une partie de ses investissements. En 2018, le Département est parvenu à dégager une épargne brute de **116 M€**. Il convient de rappeler que le Département a adopté une stratégie budgétaire en 2015 principalement adossée à la

reconstitution de cette épargne. Le Département s'est fixé comme objectif une épargne brute proche de 120 M€ au compte administratif afin de garantir un financement équilibré de sa politique d'investissement.





Sur la période 2014-2015, la faible dynamique des recettes, liée en particulier à la baisse de la DGF, combinée à la progression des dépenses, tirée notamment par la hausse des allocations de solidarité, a conduit à une forte contraction de l'épargne brute. Cette dégradation de la capacité d'autofinancement a conduit le Département à prendre des mesures structurelles courant 2015 pour inverser la tendance et restaurer progressivement un niveau d'autofinancement suffisant pour continuer à financer le programme d'investissement départemental.

Le Département stabilise son taux d'épargne brute, qui atteint désormais 7,5 % du total des recettes de fonctionnement. En 2018, l'autofinancement ressort à 116 M€, en léger recul par rapport à 2017, mais reste très proche des orientations stratégiques évoquées plus haut. Malgré un effort notable de reconstitution des équilibres de la section de fonctionnement, le taux d'épargne brute se maintient juste au-dessus du seuil plancher. Pour mémoire, ce seuil est fixé à 7 % pour les départements et le taux d'épargne brute moyen des départements millionnaires en habitants se situe autour de 10 %.

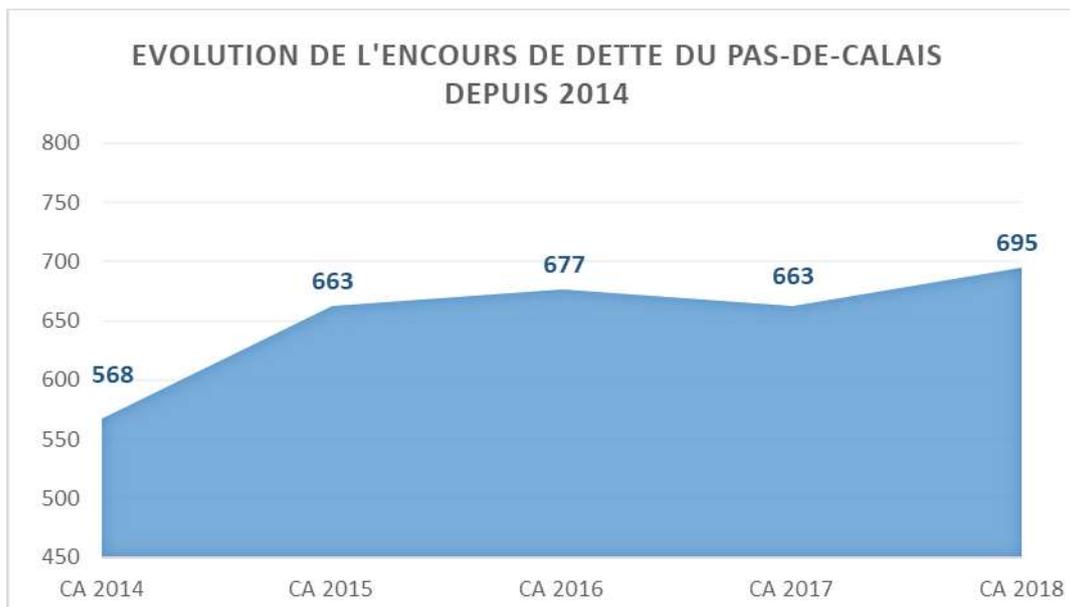
IV – ANALYSE DE LA DETTE DEPARTEMENTALE

Depuis l'émergence de la crise financière et plus particulièrement des problématiques liées à la dette des collectivités locales, le Département du Pas-de-Calais est resté fidèle à une stratégie de gestion prudente de son encours tout en travaillant à une optimisation de la charge d'intérêts supportée par la collectivité. La totalité de l'encours de la collectivité est catégorisée 1A selon la classification de la charte Gissler issue de la circulaire du 25 juin 2010, soit la moins risquée de toutes. Le Département ne dispose d'aucun emprunt structuré.

Le Département mène une stratégie active d'optimisation des frais financiers. Il dispose encore d'un encours de 67,57 M€ d'emprunts revolving. Ces emprunts sont peu mobilisés pour limiter les frais financiers, dans la mesure où le Département dispose encore d'un niveau relativement élevé de trésorerie. Les emprunts revolving ont été exclus de l'analyse pour plus de clarté.

Le programme de financement de l'exercice 2018 a conduit à la souscription d'un volume de **100 M€** d'emprunts nouveaux, permettant ainsi d'assurer le financement du programme d'investissement engagé en début de mandat. L'enveloppe pluriannuelle de 70 M€ contractualisée auprès de la Banque Européenne d'Investissement en 2018 n'a pas été mobilisée au titre de l'exercice. Ces fonds, destinés à accompagner le programme de travaux dans les collèges, seront utilisés progressivement en 2019.

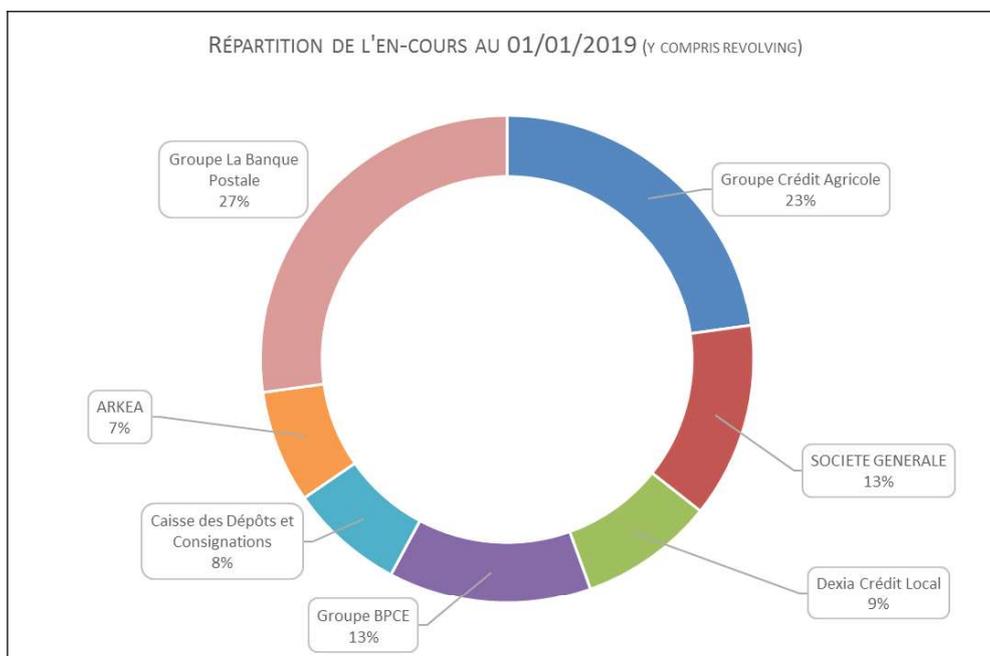
Au 31 décembre 2018, l'encours de dette de la collectivité enregistre une hausse de 32 M€ et ressort à 695 M€.



Répartition de l'encours

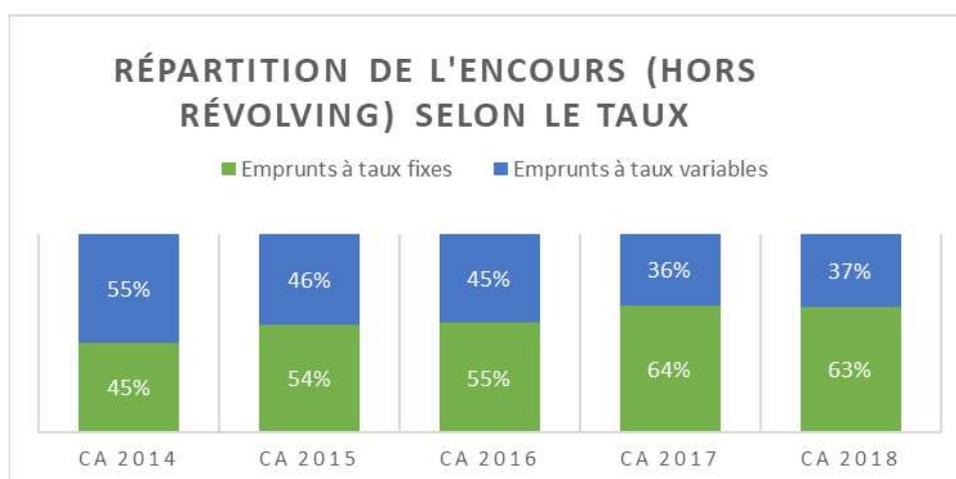
Depuis la crise financière, le Département a recentré son partenariat financier autour de sept acteurs principaux illustrés par le graphique ci-dessous.

Cette stratégie de diversification évite une trop forte concentration de l'encours et donc une dépendance importante vis-à-vis d'un partenaire financier. Il convient de préciser que l'encours auprès de Dexia se compose d'anciens prêts et qu'aucun nouvel emprunt n'a vocation à être souscrit auprès de cet établissement.



Il convient également de noter que le Département maintient la part à taux fixe de son encours de dette. Ainsi, à fin 2018, la part de la dette à taux fixe ressort à 58 %. Après retraitement des crédits revolving, la part fixe atteint les 63 %.

La dette du Département présente toujours une maturité courte, avec une durée de vie résiduelle moyenne de 10 ans et 8 mois à fin 2018.



Les frais financiers

Le Département a consacré un peu plus de 10 M€ aux charges financières. Ces frais, composés essentiellement des intérêts de la dette, restent très bas avec un coût moyen (frais financiers/encours de la dette à fin 2018) de 1,44 %. Le Département du Pas-de-Calais affiche un niveau de frais financiers très inférieur à la moyenne des départements millionnaires en habitants, qui s'établissait à 2,37 % en 2017, dernière donnée nationale disponible.

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018
Frais financiers	9 450 086,47 €	10 433 616,83 €	11 249 904,10 €	10 350 802,50 €	10 009 837,80 €
Coût moyen	1,66%	1,57%	1,66%	1,56%	1,44%

Les ratios d'analyse de la dette

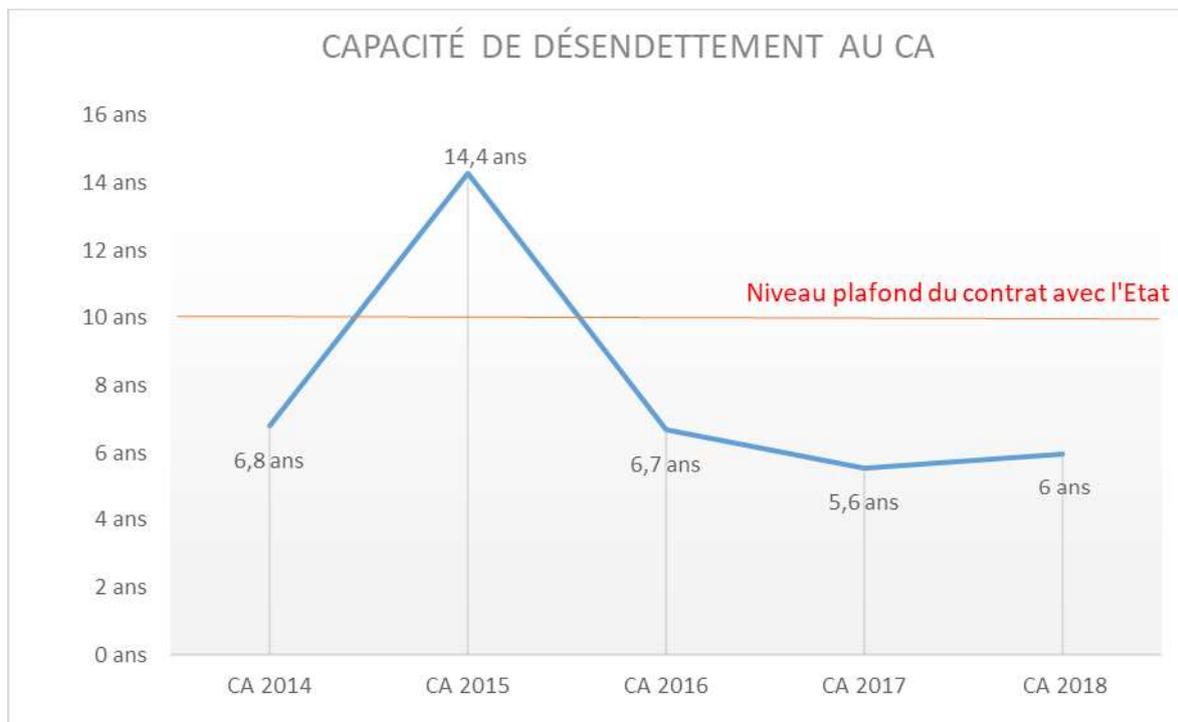
Le niveau d'endettement de la collectivité s'apprécie à travers trois ratios principaux :

- le ratio d'endettement ;
- la charge de la dette ;
- la capacité de désendettement.

Le ratio d'endettement établit un rapport entre l'encours de dette et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de s'assurer que l'endettement de la collectivité n'est pas disproportionné et que la dette du Département n'est pas trop importante par rapport à ses ressources propres. A fin 2018, ce ratio s'établit à 45 %.

La charge de la dette se mesure en rapportant l'annuité de la dette (capital et intérêts) aux recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Pour 2018, ce ratio est de 5 %. Ce ratio est à utiliser avec prudence car il ne prend pas en compte la durée effective de la dette des collectivités. Le Département du Pas-de-Calais est en effet caractérisé par une dette dont la durée de vie est courte, ce qui vient augmenter le remboursement en capital et dégrade ce ratio. Malgré cette particularité, le ratio de la charge de la dette reste inférieur à la moyenne des départements millionnaires en habitants, laquelle était proche de 6 % en 2017.

La capacité de désendettement est obtenue en rapportant l'encours de dette à l'épargne brute dégagée. Ce ratio révèle le nombre d'années d'épargne nécessaire au remboursement de la totalité du stock de dette. Plus ce ratio est faible, plus la collectivité dispose de marges d'endettement importantes. A fin 2018, ce ratio ressort à 6 années contre 14,4 en 2015. Comme évoqué précédemment, les mesures d'économies poursuivies en 2018 ont largement contribué à l'amélioration de ce ratio. Le contrat signé avec l'Etat prévoit, pour l'ensemble des départements, une capacité de désendettement inférieure à 10 années.



V – DETERMINATION DU RESULTAT

Conformément à l'article L.1612-12 du CGCT, l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Président du conseil départemental, après production par le payeur départemental du compte de gestion. Ce vote doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

En fonction des résultats de la section de fonctionnement, du solde de la section d'investissement et des restes à réaliser des deux sections, l'Assemblée doit arrêter le montant du résultat en fonction des opérations effectivement réalisées et récapitulées au II du présent rapport. Il est constaté :

- en section de fonctionnement un résultat excédentaire de **154 154 341,18 €**
- en section d'investissement un besoin de financement de **73 851 432,95 €**

En conséquence, le résultat issu des mouvements budgétaires de l'exercice 2018 s'établit à **80 302 908,23 €**.

Les restes à réaliser en section d'investissement s'élevant à **5 233 683,22 €**, le résultat libre d'emploi et disponible pour affectation au Budget Supplémentaire de l'exercice 2019 s'élève à **75 069 225,01 €**.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le présent compte administratif 2018, conforme au compte de gestion de comptable et établissant le résultat net libre d'affectation de l'exercice à **75 069 225,01 €**.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/06/2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY